

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 20 Septembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

Absents excusés : Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2024/05/10 – Engagement partenarial 2025/2027 avec la DDFIP

La Direction Départementale des Finances Publiques a sollicité la commune pour engager un partenariat 2025/2027 afin de renforcer l'échange entre nos services et de transmettre des tableaux de bord sur divers thèmes :

- Axe I. "Renforcer la dématérialisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable";
- Axe II. "Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense" ;
- Axe III. "Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de recette" ;
- Axe IV. "Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable ;
- Axe V. "Développer le conseil et l'expertise fiscale, financière, domaniale"
- Axe VI. "Renforcer la lutte contre la fraude"

L'engagement partenarial et les fiches actions sont jointes en annexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'engagement partenarial avec la DDFIP des Pyrénées-Orientales et le Service de Gestion Comptable de Saint-Estève ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer cet engagement partenarial 2025 / 2027 avec la DDFIP, ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

0 2 OCT. 2024

PUBLIÉ LE.....

Le Maire,



Laurence AUSINA